

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

- **Début de séance** : 19h05
- **Secrétaire** : Brigitte ADAM
- **Présents** : Ch. DORLODOT, B. ADAM, Ch. BULAT, H.-L. BOURGOIS, P. PAINDAVOINE, M. MOREAU, R. FRONEK, A. PAINCHART, F. BON, A. RASSCKAERT, A. CARTAPATTI

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2020

Compte rendu approuvé à l'unanimité

2) Désignation du secrétaire de séance

Brigitte ADAM désignée ; approuvé à l'unanimité

3) Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour approuvé à l'unanimité

4) Travaux

- Une réunion de la commission travaux aura lieu le jeudi 24 septembre à 18 heures.
- Voirie : le Département nous a attribué une subvention de 75 000 € pour la réfection de la chaussée de la rue d'Hargnies et du chemin du bois de Louvignies ; Nous allons lancer un appel d'offres.
- Romain FRONEK fait remarquer l'intérêt d'une piste cyclable/piétons dans la commune.
- Salle communale : les toilettes seront déplacées et adaptées au handicap. Plans effectués lors de la commission travaux et soumis au prochain conseil municipal.
- Des cailloux seront commandés pour terminer les abords de la mairie, notamment devant le tableau d'affichage.
- Boulodrome : un plan du terrain appartenant à la commune sera présenté pour en déterminer la localisation, ainsi qu'un devis.

5) DELIBERATION : Mise en place d'un sens unique rue Capiaux

Compte tenu de son étroitesse et de la dangerosité du franchissement du « stop » entre la rue Capiaux et la route d'Avesnes (route départementale), la rue Capiaux sera mise en sens unique : sens autorisé de la route d'Avesnes vers le centre village. Un arrêté sera signé et les panneaux commandés.

Vote : 10 voix pour, 1 abstention

6) DELIBERATION : Convention avec le département pour l'entretien de la route de la Longueville

Le Département propose à la commune de signer une convention pour l'entretien de la RD 154 (route de La Longueville).

Vote : le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

7) DELIBERATION : Construction en second front

La décision prise lors du conseil municipal précédent (délibération 2020-13 du 9 juin 2020) été rejetée par la sous-préfecture qui ne demande de retirer cette délibération et de nous rapprocher des services de la CCPM.

Vote : accepté à l'unanimité.

8) DELIBERATION : Modification du taux des taxes communales

La DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) nous demande de modifier le taux de la taxe foncière sur le non bâti de 32,68 % à 32,67 %.

Vote : accepté à l'unanimité

9) Femme de ménage

Le contrat actuel de la femme de ménage pour la mairie et la salle communale s'arrête le 30 septembre. Nécessité de lui trouver une remplaçante.

10) Société Arbion

Pour information : la société ARBION a cessé son fonctionnement : maison vendue, reste à vendre les hangars situés derrière l'habitation. Etude en cours pour une reprise.

11) Installation d'un garage au Quesne-au-Leu

Le maire va recevoir le futur acquéreur pour se faire préciser le fonctionnement.

12) Bouche d'égout rue d'Hargnies

Des habitants nous ont signalé que des odeurs nauséabondes émanaient de certaines bouches d'égout rue d'Hargnies. Noréade sera contacté pour remettre en place les bouchons des syphons.

13) Site internet

Le site web du village est activé ; mise en place début octobre

14) Manifestations

- Compte tenu des problèmes sanitaires actuels, le repas des seniors qui aurait dû avoir lieu le 25 septembre est supprimé.
- Pour des raisons identiques, le prêt de la salle municipale pour le repas des voisins est annulé. Les voisins pourront se retrouver dans des lieux privés, tout en respectant les gestes barrière (masques, distanciation etc.) et en nombre limité.
- Toujours pour les mêmes raisons, il n'y aura pas de location de la salle communale jusqu'en fin d'année.
- Conteurs en campagne : soirée le 2 octobre à 19h. La municipalité se charge de la publicité, de l'occlusion des fenêtres et de la mise en place des sièges de la salle. La jauge de la salle est évaluée par la CCPM à 40 personnes, conteurs compris.
- Fête de Noël pour les enfants : elle aura lieu le 23 décembre en la salle des fêtes d'Obies, avec spectacle de marionnettes (Niko et ses puppets) avec les enfants d'Obies (donc prix divisé par deux).
- La fête de St Nicolas, comme les années précédentes, est organisée (cette année le 5 décembre par l'Association « les amis d'Audignies »

15) Désignations

- Correspondant défense : Romain FRONEK
- Membre de la commission de contrôle des listes électorales : Michaël MOREAU

16) Questions diverses

- Des décorations de Noël vont être achetées et installées par les établissements Tromont
- La fibre optique sera installée aux fermes du chemin du Bois de Louvignies. Début des travaux à partir du 14 septembre.
- Le Département n'ayant jamais donné suite à notre demande, il va être à nouveau sollicité pour la mise en place d'un passage piéton au niveau de l'arrêt de bus du Giron (route d'Avesnes).

Fin de séance : 21h45